

Attribution de temps

Le budget principal des dépenses indique en détail la vaste gamme des programmes appliqués par le gouvernement du Canada pour assumer la tâche qui lui incombe d'aider les Canadiens en ces temps très difficiles. Nous savons, d'après certains indices, que notre lutte commence à porter fruit, que la situation économique s'améliore, mais il s'agit d'une lutte contre une récession mondiale et très profonde.

Le budget des dépenses prévoit une augmentation de 21 p. 100 des paiements en espèces effectués aux termes de la loi sur le financement des programmes établis, en vertu de laquelle le gouvernement fédéral contribue notamment au financement de l'assurance-hospitalisation, de l'assurance-maladie, des soins de santé prolongés et de l'enseignement post-secondaire. Il prévoit une affectation de 2.9 milliards de dollars à l'assurance-chômage, parce que nous nous attendons à une reprise lente des perspectives d'emploi, lorsque notre économie sortira peu à peu de la récession dans laquelle elle se trouve. Le budget des dépenses prévoit une autre augmentation de 21 p. 100 au titre des contributions fédérales au Régime d'assistance publique du Canada. Ce régime prévoit, par exemple, que le gouvernement fédéral participe à 50 p. 100 des dépenses admissibles engagées par les autorités provinciales et municipales à l'égard de l'assistance publique, des services d'assistance sociale et des programmes de santé. En outre, nous assumons la moitié des frais des services d'aide à l'enfance comme les foyers nourriciers, les garderies et une vaste gamme d'autres services d'aide sociale et familiale auxquels les Canadiens ont recours de façon permanente.

Si les députés d'en face se demandent toujours comment nous comptons dépenser cet argent, je signale que le budget principal des dépenses énonce également un certain nombre de nouvelles initiatives entreprises par le gouvernement, notamment le programme de subventions aux investissements des petites entreprises, et le nouveau régime de relance de l'aide à l'emploi, connu sous le nom de programme RELAIS, dont a parlé aujourd'hui le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy).

Je tiens à répondre à une autre critique formulée par des députés au cours du débat de la mesure à l'étude. Certains ont prétendu que les dépenses du gouvernement, d'après les documents déposés par le président du Conseil du Trésor (M. Gray) ou le montant des emprunts demandés dans la mesure à l'étude, prouvent que le gouvernement ne gère pas ses dépenses, ou qu'il n'exerce aucun contrôle à cet égard.

● (1530)

Je rappelle aux députés que la politique a été élaborée et le système de gestion des dépenses mis en place dès 1979 à la suite des recommandations de la Commission d'enquête sur la gestion et l'imputabilité financières, la Commission Lambert. Le système est donc en place. C'est justement l'opposition officielle qui l'a adopté au moment où elle formait le gouvernement. Comme les députés le savent, la méthode consiste à ventiler les dépenses en dix catégories et les comités du Cabinet ont la tâche d'administrer ces dépenses selon un système d'enveloppes.

Chaque enveloppe est dotée d'une réserve distincte qui ressemble à un compte bancaire et dans laquelle sont conservés

les fonds non répartis. Les comités peuvent grossir leurs réserves en annulant ou en réduisant les programmes existants. Les ministres doivent lutter, se battre pour justifier leurs dépenses. Il faut établir des priorités et il existe un système de contrôle pour chaque somme prélevée sur ces fonds.

Il existe également d'autres contrôles. Tous les crédits budgétaires doivent être approuvés par le Parlement et le gouvernement fournit des renseignements très détaillés dans le budget des dépenses. Par exemple, je suis allé témoigner devant la comité des finances, comme tout autre ministre, pour justifier les crédits du département des assurances qui sont de ma compétence.

Le gouvernement doit obtenir l'autorisation du Parlement pour prélever des impôts et faire des emprunts. Pour sa part, le Conseil du Trésor examine rigoureusement toutes les demandes de fonds de la part des ministères et organismes du gouvernement. Il vérifie constamment l'utilité et le bien-fondé des dépenses et examine avec soin chaque demande qu'il reçoit. Je ne pense pas devoir rappeler aux députés l'existence du bureau du contrôleur et le rôle que joue ce dernier dans la gestion officielle des dépenses du gouvernement.

Quant au vérificateur général, il examine en détail les états financiers du gouvernement et soumet au Parlement ses constatations. Nous avons été attristés cette semaine par le décès soudain et imprévu de M. Macdonell qui avait fait preuve d'initiatives à cet égard. Le vérificateur général nous assure, en supplément, que le gouvernement agit le plus efficacement possible et respecte les désirs du Parlement.

Enfin, le gouvernement a annoncé en 1975 que, désormais, il veillerait à ce que la croissance de ses dépenses ne dépasse pas celle de l'économie. De 1975 à 1980, le gouvernement a atteint cet objectif. En 1981, les dépenses ont crû plus rapidement, sans doute à cause de la montée des taux d'intérêt et, par voie de conséquence, des frais accrus de la dette publique.

Pour terminer, j'invite les députés à faire preuve de diligence en votant pour le C-143, ce qui permettra au gouvernement de répondre aux vrais besoins des Canadiens. Nous espérons que le tout sera réglé au plus tôt, ce qui sera la preuve de l'efficacité dont je viens de vous parler.

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Monsieur le Président, je suis navré de devoir participer à ce débat. Même si le gouvernement a le droit d'imposer la clôture comme il compte maintenant le faire, je ne pense pas que ce soit une bonne chose d'attribuer une période de temps au débat sur une question aussi importante que les besoins d'emprunts du gouvernement.

J'ai dit que j'étais navré de participer au débat parce que les propos du ministre d'État chargé des Finances (M. Cosgrove) indiquent clairement que lui et, sans doute, aussi ses collègues du cabinet ont perdu tout contrôle sur les dépenses gouvernementales. Il a essayé de justifier le recours à la clôture aujourd'hui en disant que les dépenses du gouvernement étaient inévitables et que les ministériels avaient fait de leur mieux. Pour être plus précis, il a dit que nous avions adopté une certaine politique de dépenses en 1979 et qu'à son avis les choses ne s'étaient pas trop mal passées depuis.